

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°73-310 du 27 septembre 1973

portant nomination de Mr Pierre AHLINVI
COMLAN, Administrateur Civil en qualité
de Directeur Général de la Fonction Pu-
blique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonc-
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président
de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement en-
tendu ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'orga-
nisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;
VU le Décret N°73-13 du 17 janvier 1973, portant organisation du Minis-
tère de la Fonction Publique et du Travail ;
Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Mr Pierre AHLINVI COMLAN, Administrateur Civil, est nom-
mé Directeur Général de la Fonction Publique.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 1er du décret N°73-111 du 21 mars 1973 et qui a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,

Pr le Ministre de l'Economie et des
Finances absent, le Ministre de l'In-
térieur et de la Sécurité chargé de
l'intérim,

Capitaine Michel AIKPE

Capitaine Augustin HONVOH

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MEPT 4 - DGFP 2 - Ministères 10 - In-
téressé 1 - SGG 4 - DGF 1 DB 1 Solde 1 DGT 1 - DCP 1 SPD 1 IAA 1
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 4 - DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 DGI 8 JORD 1